

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Le 6 juillet 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 29/06/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck BERTIN, Maire.

En exercice : 15

Présents : 14

Présents : Franck BERTIN, Morgane BOISSIERE, Hervé BRECHETEAU, Grégory COULON, Marion COVILLE, Sophie FONTAINE, Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Christelle GOSSE, Amélie LE NAGARD, Gérald LETELLIER, Alexandre MORISSE, Noémie RUELLE, Daniel TORRETON, Aurélie VASSE-GAUCHER

Absent excusé : Damien CROMBEZ

Secrétaire de séance : Rose-Marie FOURNIER-VIOT

Ordre du jour :

- * Renouvellement de la LTI (Ligne de Trésorerie Interactive) auprès de la Caisse d'Epargne
- * Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Bosgouët, Bourg Achard et Honguemare-Guénouville *Délibération reportée en septembre*
- * Décision Modificative n°1 – Dissolution AFR Bosgouet/Bourg Achard/Honguemare *Délibération reportée en septembre*
- * Demande de participation financière à un voyage scolaire
- * Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Roumois Seine
- * Désignation des commissaires de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)
- * Convention avec la Communauté de Communes Roumois Seine pour l'occupation des locaux (périscolaire)

Renouvellement de la LTI (Ligne de Trésorerie Interactive)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de BOSGOUET décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 180 000 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 180 000 Euros

- Durée : Un an maximum
- Taux de référence des tirages : €ster + marge de 1,20 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 180 Euros
- Commission de gestion (Option +) : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)

Article 2

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Article 3

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de Ligne de Trésorerie Interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Demande de participation financière à un voyage scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation financière reçue par Monsieur et Madame FONTAINE, domiciliés à Bosgouët, pour leur enfant Robin.

Il s'agit d'un séjour au Val Cenis (Savoie) ayant eu lieu du 17 au 23 mai 2026.

Le coût total du voyage s'élevait à 479 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et 1 abstention, décide de verser la somme de 100 € à la famille FONTAINE.

Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT

En vertu de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée, en 2017, entre la Communauté de Communes Roumois Seine et ses communes membres.

La CLECT a pour mission principale de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées et correspondant aux compétences dévolues. Ces évaluations pourront être retenues par le Conseil Communautaire dans le cadre de l'évolution des Attributions de Compensations des communes membres.

À la suite des élections municipales intervenues le 15 et le 22 mars 2026, il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres appelés à siéger au sein de la CLECT pour la mandature 2026-2032.

Conformément à la délibération de la Communauté de Communes Roumois Seine CC-083-2026 du 29 avril 2026, la CLECT est composée d'un représentant par commune membre, y compris les communes nouvelles.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner un représentant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Roumois Seine CC-083-2026 du 29 avril 2026.

Considérant les élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner son représentant à la CLECT.

Considérant que chaque commune membre de la Communauté de Communes Roumois Seine détient 1 siège à la CLECT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT comme représentante de la commune de BOSGOUET au sein de la CLECT.

Désignation des commissaires de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

A la demande de la Communauté de Communes Roumois Seine, la commune doit désigner 2 membres du Conseil susceptibles de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil désigne :

- Monsieur Franck BERTIN en tant que commissaire titulaire
- Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT en tant que commissaire suppléante.

Convention avec la Communauté de Communes Roumois Seine pour l'occupation des locaux destinés aux activités périscolaires

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de renouveler, comme chaque année, la convention avec la Communauté de Communes Roumois Seine pour l'occupation des locaux concernant les activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE la convention d'occupation des locaux
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

.INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire communique plusieurs informations aux membres du Conseil :

- les travaux d'aménagement des chicanes sur la RD 675 (une à chaque entrée de la commune) sont annoncés par le Département comme suit : démarrage le 20/07 pour 5 semaines de travaux.
- Une notification de DETR a été adressée à la commune pour le projet de comblement de la marnière située rue Cité Beau Soleil), son montant est de 13 500 €.
- Concernant la marnière route de la Londe, les services techniques de la Communauté de Communes vont mettre en place de la signalétique.
- Madame la Présidente de l'association la Bosguerquoise a présenté sa démission, ainsi que les autres membres du bureau. Une élection complète pour le nouveau bureau sera organisée en septembre, les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de la mairie.

- un food truck spécialisé dans les burgers, CRAZY CHEESE BURGER, propose de s'implanter sur la commune (place du village) le vendredi soir à partir de septembre.

Accord unanime de principe sur cette proposition. Monsieur le Maire va rencontrer la commerçante pour définir les modalités.

* Monsieur LETELLIER demande pourquoi autant de poids lourds, pourtant interdits sur la RD 675, recommencent à l'emprunter depuis quelques temps.

* Madame FOURNIER-VIOT insiste sur la constitution rapide d'un registre communal des personnes vulnérables de la commune, que chaque élu habitant à proximité pourrait contacter lors des épisodes de canicule ou de grand froid.

Elle évoque également la nécessité d'une réunion de la commission travaux afin de définir les mesures à mettre en place dans les différents bâtiments communaux afin de faire face aux prochaines périodes de canicule. Monsieur BRÉCHETEAU précise que EDF propose des aides financières pour les établissements scolaires, mais que les dossiers doivent être présentés, factures à l'appui, avant le 30/09, ce qui laisse peu de temps pour agir.

* Madame FONTAINE demande s'il est possible de récupérer les clés du panneau d'affichage situé sur la place du village, afin de pouvoir développer la communication à destination des administrés.

Fin de séance à 19h15